

Objet : MAPA 2018-CAA-058 Prestations de déneigement des voies intercommunales

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°49 du 29 mars 2018 donnant délégation à M. Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public de travaux 2018-CAA-009 « Aménagement d'une plateforme bois énergie, avec zones de stockage à l'air libre et un sous hangar, voiries lourdes » avec les prestataires les mieux disants dans la limite de 1 086 000 €.

Vu l'arrêté 2017-030 donnant délégation à François CANTAMESSA pour les affaires traitant du suivi technique du patrimoine immobilier de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la réalisation des prestations objet du présent marché,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2018-CAA-058 Prestations de déneigement des voies intercommunales » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : ZAE Terre Neuve

Attributaire : COLAS RHONE ALPES AUVERGNE – ZA de la Pachaudière – BP98 – 73203 ALBERTVILLE CEDEX pour un montant de 5 545,00 € HT

Lot n°3 : Site de Venthon – Quai de transfert et garages

Attributaire : LES TRAVAUX DE CORNILLON – La Revillière – 73200 THENESOL pour un montant de 4 490,00 € HT

Lot n°4 : Parking de l'Arpège

Attributaire : COLAS RHONE ALPES AUVERGNE – ZA de la Pachaudière – BP98 – 73203 ALBERTVILLE CEDEX pour un montant de 2 925,00 € HT

Le lot n°2 a été déclaré sans suite pour le motif suivant : disparition du besoin

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 20 novembre 2018

François CANTAMESSA
Vice-Président en charge du suivi technique du
patrimoine immobilier de la Communauté
d'Agglomération



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20181120-AD_2018-141-AI

Accusé certifié exécutoire :

Réception par le préfet : 21/11/2018
Publication : 21/11/2018